



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU DIJONNAIS

Séance du jeudi 12 décembre 2013

Président : M. PRIBETICH

Secrétaires de séance : Monsieur Benoît BORDAT et Madame Badiaâ MASLOUHI

Convocation envoyée le 5 décembre 2013

Publié le 16 décembre 2013

Nombre de délégués du Comité syndical : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de délégués en exercice : 43

Nombre de procurations : 0

SCRUTIN : POUR : 29 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Délégués titulaires présents :

M. Michel BACHELARD	M. Michel JULIEN	M. Patrice MANCEAU
M. Pierre PRIBETICH	M. Murat BAYAM	M. Michel PAUSET
M. Noël BERNARD	M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-Yves PIAN
M. Michel BLANC	M. Daniel CHETTA	M. Claude REMY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Michel STAIGER
M. Christian ROLLIN	M. Jean DUBUET	M. Gérard TREMOULET
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Patrice DEMAISON
M. Patrice CHIFFOLOT	M. Michel LENOIR	

Délégués suppléants avec voix délibératives présents :

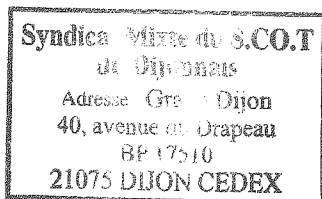
M. Benoît BORDAT	Mme Christine DURNERIN	Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Alain DUBOIS	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Yves PETITJEAN

Délégués titulaires excusés :

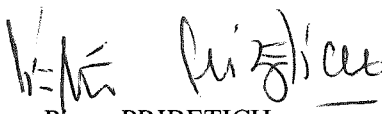
M. François REBSAMEN	M. Patrice ESPINOSA	M. Patrick MOREAU
M. Jean-Claude ROBERT	M. William FORESTIER	M. Hubert POULLOT
M. Gilbert MENUT	M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM
M. Pascal MINARD	M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth STOLTZ
M. José ALMEIDA	M. Alain GUYOT	
M. Frédéric CARROUE	M. Luc JOLIET	
M. Pierre COQUILLET	M. Didier MARTIN	
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	

OBJET : Débat d'orientations budgétaires

Conformément aux dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical est invité à engager le débat d'orientations budgétaires.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Pour le Président,


Pierre PRIBETICH



Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

Comité syndical du 12 décembre 2013

Débat d'orientation budgétaire Note explicative

Résultat de l'exercice précédent

Le solde de trésorerie au 21 novembre 2013 s'élève à 719 000 €. Une fois les charges de personnel et les charges locatives et de matériel déduites (208 300 €), ainsi que les 13 612 € environ relatifs à l'étude sur la consommation foncière, il devrait ressortir un excédent d'environ 497 000 €.

Recettes prévues pour l'exercice 2014

Maintien de la cotisation des collectivités membres à 0,77 €/habitant (*en moyenne sur le territoire national 2 à 2,5 €/habitant*) ce qui porte les recettes à 237 770 € (population légale en vigueur au 1er janvier 2013).

En rajoutant le résultat de l'exercice précédent, les recettes s'élèvent à 734 858 €.

Dépenses envisagées pour l'exercice 2014

305 000 € sont proposés en dépenses de fonctionnement et répartis comme suit :

◆ des charges à caractère général de l'ordre de 57 000 € (pour information sur les 84 000 € inscrits à l'exercice précédent, environ 50 000 € seront dépensés d'ici la fin de l'année 2013) :

- primes d'assurance : 3 314,60 € ont été mandatés et/ou dépensés sur les 4 000 € budgétisés pour l'exercice précédent. Il convient par conséquent de reconduire cette somme de 4 000 €.
- frais de taxes et impôts : 328,50 € ont été dépensés en carte grise sur 330 € budgétisés. Aucune somme n'est donc à prévoir pour 2014.
- documentation générale et données SIG : sur les 2 500 € budgétisés, 1 184 € ont été mandatés et/ou dépensés pour l'achat de brochures CERTU sur les thématiques qui animent les SCoT, pour l'achat de données SIG nécessaires à l'étude sur la consommation foncière et pour le renouvellement de l'abonnement annuel au journal Le Bien Public et au journal Le Monde. L'achat de différents ouvrages étant toujours nécessaires au suivi et à la mise en oeuvre du SCoT, il convient par conséquent de reconduire cette somme de 2 500 €.
- des frais divers qui concernent tout particulièrement l'achat du certificat relatif à l'abonnement annuel du logiciel de dématérialisation pour un coût de 95,65 € sur 2 000 € budgétisés. Il convient par conséquent de réduire cette somme pour l'exercice 2014, tout en conservant une marge de manœuvre et d'inscrire la somme de 1 500 €.

- annonces et insertion : 500 € avaient été budgétisés l'année passée pour la réalisation de 2 études sur la trame verte bleue et sur le volet énergie-climat. Ces deux études n'ont pu être engagées car elles devaient s'appuyer pour la première, sur le schéma régional de cohérence écologique et pour la seconde, sur le schéma directeur des énergies de l'agglomération dijonnaise. Or ces études ne sont à

ce jour toujours pas finalisées. Enfin, aucune étude n'étant prévue sur l'exercice 2014 -en effet les études seront relancées en 2015/2016 en vue du changement de périmètre qui s'imposera dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale, du bilan du SCoT et de sa grenellisation-, il est proposé d'inscrire la somme de 250 € pour conserver si besoin, une marge de manoeuvre.

- catalogues et imprimés : 25 000 € ont été budgétisés pour 2013 pour la réalisation d'un 4e fascicule pédagogique dans le cadre de l'étude sur la consommation foncière et pour l'achat d'enveloppes et papier à entête du SCoT. Or, seuls 1 351,48 € ont été dépensés. En effet, l'étude ayant pris du retard, le fascicule ne sera prêt qu'en début d'année 2014. Par conséquent, il convient d'inscrire la somme de 5 000 € pour la conception et l'envoi de cette brochure, aux Présidents des EPCI membres du Syndicat et aux Maires des Communes membres du périmètre.

- frais de missions des agents : sur les 7 000 € budgétisés en 2013, 2 500 ont été dépensés pour la participation à divers colloques (Rencontres nationales des SCoT par exemple) et formations. Il est proposé de réduire cette somme à 3 000 € car il n'y aura pas de RNS en 2014 en raison des élections municipales.

- frais de réception pour les buffets à organiser à l'issue des comités syndicaux et de diverses manifestations : sur les 3 000 € budgétisés, 2 700 € ont été dépensés, par conséquent il convient de reconduire cette somme de 3 000 €.

- cotisation à la Fédération nationale des SCoT : somme de 2 500 € à reconduire.

- reconduction des sommes liées aux charges locatives (forfait de 20 000 €) et au remboursement de frais divers au Grand Dijon, pour ce qui concerne le matériel de téléphonie, d'informatique et copieurs, l'affranchissement, les fournitures de bureau... (forfait de 15 000 €).

◆ des frais de personnel d'environ 188 000 €, conformément à la convention qui a été signée entre le Grand Dijon et le Syndicat mixte :

- soit pour ce qui concerne la mise à disposition de 3 agents du Grand Dijon de l'ordre de 135 000 €.

- soit des frais de personnel indirects pour ce qui concerne l'assistance de plusieurs services du Grand Dijon de l'ordre de 53 000 €.

◆ des frais des élus à hauteur de 60 000 € (indemnités 50 000 €, cotisations patronales 5 000 €, frais de missions 3 000 € et de formation 2 000 €).

En termes d'investissement, 711 281,86 € ont été budgétisés pour l'exercice 2013 :

- 85 980,44 € de report pour l'étude sur la consommation foncière qui sera finalisée au plus tard en début d'année 2014. A ce jour environ 59 500 € ont été payés et environ 69 000 € devraient l'être d'ici la fin de l'année. Il resterait donc à réaliser environ 6 267 € sur l'exercice 2014.

- 2 880,00 € pour l'achat du véhicule.

- 400 000 € pour la réalisation de 2 études sur la trame verte et bleue et sur le volet énergie-climat qui n'ont pu être réalisées pour les raisons expliquées ci-dessus.

- 222 421,16 € d'excédent dégagé sur les années passées et inscrit en dépenses d'investissement pour permettre si besoin d'engager une étude complémentaire à celles affichées.

Aucune étude externalisée n'est à prévoir sur l'année 2014. Cette année 2014 sera consacrée à la mise en place par les techniciens du SMSCoT, de l'observatoire du SCoT sur la base des indicateurs qui sont actuellement en cours de définition et qui permettront de tirer le bilan du SCoT au plus tard en 2016. Des études de modification du SCoT seront réellement engagées en 2015/2016 pour

prendre en compte les modifications de périmètre liées à la refonte de la carte intercommunale (soit une augmentation de 73 communes au plus, soit une diminution de 22 communes au plus), les résultats du bilan du SCoT et les nouvelles dispositions du Grenelle.

En résumé, il ressort un total de recettes de 734 858 € et des dépenses de l'ordre de 305 000 €, ce qui implique un excédent de l'ordre de 429 858 € qu'il conviendra d'inscrire en frais d'études, ce qui portera les dépenses d'investissement à environ 436 125 € (Sont inclus dans ces dépenses, les restes à réaliser de l'année N-1 et qui concernent l'étude sur la consommation foncière pour 6 267 €), soit une inscription nouvelle en frais d'études de 429 858 €.

Il convient toutefois de noter que les recettes de fonctionnement estimées à 237 770 € ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement estimées à environ 305 000 €. Une réflexion sera donc à engager pour l'exercice 2015 sur le montant de la participation des collectivités membres.